

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL

TOURAINES PROPRES

Jeudi 24 octobre 2024 à 16h15

Locaux de Touraine Propre – 19 rue Edouard Vaillant
37000 - Tours

Convocations transmises par voie électronique le 17 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 3

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de délégués suppléants à voix non délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 0

Nombre de titulaires en exercice : 24

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BOULOZ,
MM.COHEN, SEBAOUN.

ETAIENT EXCUSES :

Mmes BALARD, BAYON DE NOYER, DEGRAVE, GAULTIER, GINER, HALLARD, PLOQUIN,
SUARD, VIALLES
MM. ARNOULD, BABARY, FAVIA, GERARD, LALOT, LUANCO, MARAIS, MASSARD,
MEREAU, MORETTE, ROUX, TRYSTRAM, VALLEE, YSABELLE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. SEBAOUN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Touraine Propre : Mmes AROCHE



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

Conformément aux statuts du syndicat Touraine Propre, les délégués de Tours Métropole Val de Loire disposent chacun de 3 voix. Pour les autres territoires, ils disposent chacun de 2 voix.

Un premier comité syndical a été convoqué pour le 16 octobre 2024 - 14h30 au siège de la CC val d'Amboise à Nazelles-Négron.

M. le Président a constaté que le quorum n'était pas atteint (13 délégués présents au lieu de 14) et le Comité ne s'est pas tenu.

Il est cependant précisé que le Président, du fait du nombre relativement important de délégués présents, des échanges informels sur les points inscrits à l'ordre de jour, ont eu lieu.

Il a donc été décidé de reprogrammer un autre Comité syndical le jeudi 24 octobre à 16h15 dans les locaux du syndicat Touraine Propre – 19 rue Edouard Vaillant à Tours.

Du fait de la première convocation pour le Comité Syndical du 16 octobre 2024, et conformément à la législation, un second Comité syndical a donc été convoqué pour le 24 octobre 2024, à 17h, au siège du syndicat.

M. Christopher Sebaoun est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du Comité syndical du 16 juillet 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

CONCERTATION – TRAITEMENT

POINT 1-BILAN CONCERTATION (information)

La concertation « Cap 2030 : vers une Touraine propre » a eu lieu du 15 mai au 14 juillet 2024. Les garants de la CNDP ont remis leur bilan le 14 août dernier aux 3 maîtres d'ouvrage de cette concertation (Touraine Propre, Tours Métropole Val de Loire et le groupement du Sud tourangeau). Ce bilan recensait l'ensemble des interrogations soulevées durant cette concertation, et adressait des demandes de précisions ainsi que des recommandations à suivre par les maîtres d'ouvrage. Ces derniers ont remis à la CNDP le 14 octobre dernier leur réponse à ce bilan, validé en COPIL concertation le 7 octobre dernier, qui fait état des arbitrages techniques et politiques pris et envisagés à l'issue de cette concertation.



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

En synthèse :

- **Volet prévention** : le PLPDMA départemental 2024-2030 proposé à la concertation est en cours de révision et intègre la majorité des contributions, par exemple de nouvelles actions concernant le soutien au vrac, à l'hygiène durable ou encore à l'expérimentation de la tarification incitative. L'objectif départemental de réduction de -16% de DMA en 2030 par rapport à 2022 est maintenu en tant que seuil minimum à atteindre. A l'issue de cette concertation, Tours Métropole Val de Loire et le groupement du Sud tourangeau souhaitent rehausser leurs objectifs de réduction locaux.
- **Volet traitement** : 2 des 3 sites proposés par la métropole ont été abandonnés à l'issue de la concertation. Le site de Sonzay fait quant à lui l'objet d'un projet d'UVE privé porté par Suez. Tours Métropole Val de Loire et le groupement du Sud tourangeau étudient les possibilités de collaboration dans le projet de reconstruction de l'incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt.

Le dossier de réponse des maîtres d'ouvrage est disponible sur la [plateforme de la concertation Cap 2030](#). Une réunion publique de restitution est prévue le mardi 3 décembre 2024 pour le présenter au grand public.

POINT 2- TRAITEMENT (information)

Ce point a été exposé lors de la réunion du Comité Syndical qui n'a pas obtenu le quorum (16/10/2024). Comme il manquait uniquement un seul délégué, M. le Président a fait le choix d'exposer ce point afin d'informer sur l'avancement des projets traitement de Tours Métropole Val de Loire et du groupement du Sud tourangeau.

2 sites pressentis TMVL (projets publics) : avis défavorable de la DGAC

1 site Suez à Sonzay : le projet totalement privé

1 projet groupement du sud tourangeau : une réflexion est en cours afin de trouver les modalités d'intégration d'une partie des déchets de TMVL vers le site de Chinon.

M. le Président rappelle que 20 000 tonnes seront dirigées vers Lasse (49), 10 000 tonnes sur Blois (41), et que 15 000 à 20 000 tonnes pourraient être dirigées vers Chinon.

PREVENTION

POINT 3- PLPDMA (information)

La révision du PLPDMA départemental est en cours. Son adoption est prévue avant la fin de l'année 2024, avec sa signature par l'ensemble des présidents d'EPCI le mardi 3 décembre 2024 et des délibérations locales dans chacun des EPCI signataires avant la fin de l'année.



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

Un webinaire de présentation du PLPDMA sera organisé par Touraine Propre à destination des membres de la commission d'élaboration et de suivi (CES) avant la fin de l'année.

Chaque EPCI signataire est chargé de décliner localement les objectifs départementaux dans des PLPDMA locaux qui devront faire l'objet d'une délibération d'adoption dans les prochains mois. Ces PLPDMA locaux seront constitués des actions départementales auxquelles se joignent les EPCI ainsi que de leurs actions locales de prévention. Ces déclinaisons locales seront suivies et accompagnées par le COTECH PLPDMA.

POINT 4- BORNES LIVR' LIBRE (information)

Plusieurs bornes ont été réceptionnées par les communes et sont en cours d'installation :

- Villandry
- Tours Bordiers, Tours Belle Fille
- Chaumussay
- Bridoré

Les autres bornes seront réceptionnées prochainement.

RESSOURCES HUMAINES

POINT 5 - RECRUTEMENTS EN COURS (information)

Trois recrutements sont en cours.

- Poste chargé de prévention « réseaux » : M. Robin CARPENTIER rejoindra l'équipe le 23 octobre.
- Poste assistant.e secrétariat / RH / compta : Mme. Romane SERREAU rejoindra l'équipe le 12 novembre 2024.
- Poste chargé de prévention « Actions PLPDMA » : candidat retenu ; date d'arrivée début janvier. Le nom ne peut être dévoilé pour le moment.

POINT 6- RECRUTEMENT STAGIAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA, il est prévu le recrutement d'un stagiaire, de Master 2, en Ingénierie en Psychologie du Comportement.

Le stagiaire devra travailler sur l'application de ses connaissances en psychologie du comportement, en se concentrant spécifiquement sur les théories du comportement et les techniques du « coup de pouce » (nudge), au sein des projets de sensibilisation et de prévention menés par Touraine Propre. En adoptant la thématique du gaspillage alimentaire, l'étudiant pourra engager dans plusieurs activités clés, par exemple :



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

1. **Diagnostic comportemental**
2. **Conception et implantation d'interventions de nudge (théorie du coup de pouce)**
3. **Programmes de sensibilisation comportementale**
4. **Collecte et analyse de données**
5. **Collaboration interdisciplinaire**
6. **Évaluation et ajustement des politiques**

Le stage est prévu du 18 novembre 2024 au 21 juillet 2025, totalisant 500 heures (temps de stage et temps de cours).

Les déplacements domicile – travail seront pris en charge dans la limite de 75 % des frais engagés, et dans la limite mensuelle de remboursement de 99 € / mois pour un temps complet, sous réserve d'avoir souscrit un abonnement.

Ils seront remboursés prorata temporis des déplacements réalisés par rapport à un temps complet.

La gratification est à titre indicatif est de 4.35 € / heure depuis le 1^{er} janvier 2024. Elle sera versée dans la limite de 500 heures.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer la convention tripartite entre l'étudiant, le syndicat et l'université.

POINT 7 – TRANSFORMATION d'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET PAR UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

La délibération n° 12 en date du 2/04/2024 prévoyait une création de poste d'animateur territorial (chargé de prévention). La création de poste était prévue sur la base d'un temps de travail à temps complet (35/35èmes).

Pour des raisons d'organisation, il est prévu de transformer ce poste à temps complet par un poste à temps non complet sur la base de 32/35 heures hebdomadaires.

A l'unanimité, le Comité syndical accepte la transformation du poste d'animateur territorial à temps complet par un poste d'animateur territorial à temps non complet sur la base de 32/35èmes.



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

**POINT 8 A ET B – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ADHESION AUX
CONVENTIONS DE PARTICIPATION PREVOYANCE -INVALIDITE ET SANTE ET A SES
CONTRATS COLLECTIFS ASSOCIES SOUSCRITS PAR LE CENTRE DE GESTION 37
PROJET DE DELIBERATION**

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION AUX
CONVENTIONS DE PARTICIPATION PREVOYANCE – INVALIDITE/ ET
SANTE (MUTUELLE) ET A SES CONTRATS COLLECTIFS ASSOCIES
SOUSCRITS PAR LE CENTRE DE GESTION 37**

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Depuis décembre 2022, les agents du syndicat peuvent percevoir une participation de 15€ / agent / mois pour le risque santé (sous réserve d'un contrat labellisé) et de 15€ / agent / mois pour le risque prévoyance-invalidité.

Cette participation deviendra obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1er janvier 2025.

Le montant minimal s'élève à 7€ brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement).

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,

- Les **risques santé** à effet du 1er janvier 2026.

Le montant minimal s'élève à 15€ brut mensuel (article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement).

Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

Conformément aux dispositions de l'article L 827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, sur la base de sa délibération du 26 mars 2024, a procédé au lancement d'un appel public à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 en vue de conclure :

- Une convention de participation et de son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour les risques prévoyance,
- Une convention de participation et de son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour les risques santé.

A l'issue de cette consultation, après avis du comité social territorial du 13 juin 2024, le Conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a retenu, par délibération en date du 25 juin 2024, les offres de :

- **COLLECTEAM - Allianz Vie pour la prévoyance**

- **MNT pour la santé**

Le Comité syndical,

Vu la législation en vigueur et sous réserve de l'avis du comité social territorial du 6 décembre 2024 pris sur la base de l'article 18 du décret n°2011-1474 précité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide

A/ Risques PREVOYANCE- INVALIDITE

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire auprès de l'organisme d'assurance Allianz Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance Collecteam.

Les garanties d'assurance prendront effet au 1er janvier 2025.

- de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :

o en respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581,

o d'un montant forfaitaire par agent de 15 €/ agent/ mois pour la partie prévoyance – invalidité (effet au 1^{er} janvier 2025) .

Cette participation pourra être réexaminée lors de la préparation budgétaire 2025.

- **D'autoriser le Président à effectuer tout acte en conséquence**



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

B/- Risques SANTE

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion auprès de l'organisme MNT.

Les garanties d'assurance prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

- de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :

o en respectant le minimum prévu à l'article 5 du décret n°2022-581,

o **d'un montant forfaitaire par agent de : 15 € / agent / mois (effet 1^{er} janvier 2025) .**

Cette participation pourra être réexaminée lors de la préparation budgétaire 2025.

- D'autoriser le Président pour effectuer tout acte en conséquence.

POINT 9 – DOSSIER PREVOYANCE ET PARTICIPATION

Inclus dans le point 8 A

POINT 10- PLAN FORMATION – CDG

A compter du 1^{er} septembre 2024, le CDG relance sa prestation gratuite d'accompagnement à l'élaboration du plan de formation, uniquement pour les collectivités de moins de 30 agents.

L'accompagnement aura lieu sur une durée de 5 à 8 mois. Cela comprend des apports d'éléments méthodologiques, d'aide à la formalisation des priorités et des besoins, et aide à la « traduction des priorités et besoins » en plan de formation construit.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise M. le Président à saisir le CDG sur ce dossier et à signer tout document relatif à cette action.

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 11 – DEMENAGEMENT (information)

Depuis début août, les services sont installés au 19 rue Edouard Vaillant – étage 6. Les locaux ont une surface de 163 m².

Nos anciens locaux, 15 rue du sergent Leclerc (91 m² – excellent état – 4 places de stationnement) ont été mis en location dans agences et sont actuellement libres.

POINT 12 - STATUTS – MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

Du fait du déménagement, M. le Président et le Bureau proposent de demander le changement de lieu de siège social. Pour ce faire, des nouveaux statuts doivent être votés intégrant cette modification afin que les services préfectoraux puissent prendre l'arrêté correspondant.

Etant donné que le syndicat est un syndicat mixte ouvert, les collectivités adhérentes n'ont pas besoin de délibérer ensuite.

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte le projet de statut modifié incluant le changement du siège social.

POINT 13- CHARTE DE L'ELU LOCAL (A) ET DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE (B)

A-CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité la charte de l'élu local proposée par l'AMIL.

B- Projet de délibération relative à la désignation d'un REFERENT DEONTOLOGUE pour les élus locaux (cf. modèle AMIL)

Le Comité Syndical désigne Mme Catherine CHAMPRENAULT comme référente déontologue, retenue par l'AMIL dès que la délibération sera exécutoire. La délibération définit les conditions de saisine, d'exercice, le coût de la vacation...

POINT 14 - DONNE ACTE

Conventions gobelets :

ASNVB	CC TEV	Samedi 31 août et Dimanche 1er septembre 2024	500	Randonnée VERNADIENNE (ASNVB)
MAIRIE DE SORIGNY	CC TVI	A CIEL OUVERT Samedi 7 septembre 2024	2500	Festival A ciel ouvert et Tour Vibration
AU TOUR DES POSSIBLES	TMVL	Dimanche 22 septembre 2024	190	
SNCF VOYAGEURS	TMVL	Lundi 14 mardi 15 octobre 2024	500	Forum addiction et prévention
MASTER JUSTICE	TMVL	Vendredi 25 octobre 2024	150	Remise des diplômes



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

- **Contrat ménage ATMOS** : les locaux étant plus vastes, il a fallu bien sûr revoir le contrat de l'entretien des locaux. Le nouveau contrat conclu avec la société ATMOS pour un montant HT mensuel de 129 € (2 passages / mois).

QUESTIONS DIVERSES

DATE DU PROCHAIN COMITE SYNDICAL : 26/11/2024 - 17 h à Touraine Propre

Le Président

Martin COHEN



Le Secrétaire

Christopher SEBAOUN